

Le 7 janvier 2016

**Stella Leney**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A 4



**N/Référence : C-5010**

**Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (ci-après *Loi sur l'accès*)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre lettre du 30 novembre 2015, reçue à nos bureaux le même jour, dans laquelle vous nous demandez divers renseignements concernant l'évolution du projet d'installation des compteurs de nouvelle génération.

**Nombre de compteurs installés et mis en service au 30 novembre 2015**

Tout d'abord, précisons que la mise en service des compteurs est effectuée dès leur installation. Conséquemment, le nombre de compteurs installés et mis en service est le même.

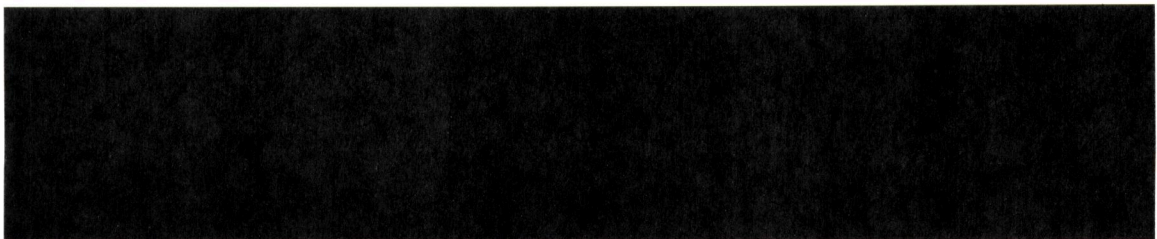
Un suivi du projet Lecture à distance est déposé trimestriellement à la Régie de l'énergie. Le dernier suivi, au 30 septembre 2015, fait état de 3, 605 millions de compteurs installés. Vous trouverez ci-dessous l'hyperlien donnant accès à l'ensemble des suivis du projet Lecture à distance déposés par Hydro-Québec à la Régie de l'énergie :

[http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi\\_HQD\\_D-2012-127.html](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/Suivi_HQD_D-2012-127.html)

Nous ne disposons cependant pas des données au 30 novembre 2015. Le prochain suivi trimestriel fera état de la situation du projet Lecture à distance au 31 décembre 2015.

Enfin, nous vous informons qu'Hydro-Québec prévoit que le déploiement des compteurs de nouvelle génération sera complété à la fin de l'année 2016.

**Compteurs électroniques récupérés pour réinstallation**



Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.